



Vous allez renouveler ou magasiner vos assurances d'entreprise ?

Soyez certain de bien vous préparer !

Voici ci-après certains éléments importants à considérer.



Cabinet de services financiers
1 855 587-7437

Lussier.co/vastauto





1 Établir les limites d'assurance requises



Les bâtiments :

- ✓ Le bâtiment vous appartient ? Il doit être assuré au coût de reconstruction à neuf, avec des matériaux neufs.
 - La meilleure alternative est d'obtenir une évaluation professionnelle du coût de reconstruction par un spécialiste, et de mettre à jour ce montant, annuellement.
 - Attention ! La valeur marchande n'est pas le coût de reconstruction.
 - Attention ! Certaines polices d'assurance ont une clause de co-assurance. Parlez-en à votre courtier !
- ✓ Il faut prendre en considération les exigences des autorités municipales, provinciales ou fédérales en matière de reconstruction.
Renseignez-vous !
- ✓ Vous êtes locataire ? Vous devez assurer les aménagements locatifs que vous ou un locataire précédent avez effectués.
Au coût de remplacement !
- ✓ Les enseignes sur le bâtiment comme sur un poteau



Les autres biens :

- ✓ Les équipements fixes doivent aussi être évalués et assurés, au coût de remplacement à neuf.
 - Lister vos équipements et établir une valeur de remplacement à neuf est un exercice à faire régulièrement
- ✓ Les inventaires, marchandises, huile, pneus, lave-glaces, etc.. Tout doit y passer !
- ✓ Les outils : les vôtres, ceux des employés, au coût de remplacement à neuf.
 - Ici aussi, chaque outil devrait être inventorié et évalué à neuf
- ✓ L'équipement informatique
 - À considérer : les nouvelles technologies qui peuvent augmenter sensiblement la valeur de certains équipements (notamment les outils)



La perte de revenus :

- ✓ Les montants à déboursier, en frais additionnels, à la suite d'une interruption de vos activités pour les reprendre
- ✓ La perte éventuelle de revenus du commerce en cas d'interruption des affaires après un sinistre important
 - Votre courtier vous expliquera comment établir les montants d'assurance nécessaires



Les véhicules:

- ✓ Les véhicules de l'entreprise
- ✓ Les véhicules loués / prêtés
- ✓ Les véhicules de clients : Quelle est leur valeur moyenne et maximale ?



Les autres protections:

- ✓ Assurance de responsabilité civile : quelle limite d'assurance désirez-vous ?
- ✓ Assurance Cyberrisques pour protéger vos systèmes et données confidentielles
- ✓ Assurance contre les dégâts d'eau (inondation, refoulement d'égouts, etc...)
- ✓ Assurance contre le tremblement de terre (la vallée du Saint-Laurent est particulièrement à risque)
- ✓ Assurance des bris de machines et équipements
- ✓ Assurance contre le vol d'argent et les détournements

2 Définir la nature de vos activités principales et accessoires

- ✓ Garage de réparation mécanique
- ✓ Magasin de pièces d'autos
- ✓ Activités de carrosserie
- ✓ Dépanneur
- ✓ Recyclage de pièces d'autos
- ✓ Vente de véhicules usagés
- ✓ Vente d'essence
- ✓ Fourrière
- ✓ Entreposage de véhicules
- ✓ Entreposage de pneus des clients
- ✓ Inventaire de pneus neufs à vendre
- ✓ Augmentation/diminution de vos revenus ou une modification de leur répartition



3 Détailler les changements éventuels au risque

- ✓ Nouveaux voisins qui pourraient être considérés à risque, tels que des stations d'essence, des bars, des restaurants, des locaux vacants, etc...
- ✓ Avez-vous un système d'alarme dans vos locaux et l'activez-vous ?
- ✓ Avez-vous fait ou ferez-vous bientôt des rénovations importantes à votre bâtiment ou à vos locaux ?
- ✓ Pensez-vous relocaliser votre entreprise ou acquérir un nouvel emplacement prochainement ?
- ✓ Avez-vous toujours un créancier hypothécaire ?



Cette check-list est non exhaustive et est présentée à titre indicatif uniquement.

Notre équipe dédiée se fera un plaisir de vous accompagner dans l'analyse de vos besoins et s'assurer que vous profiterez bien de toutes les garanties nécessaires pour la bonne marche de votre entreprise.

